Claude Levoyer 45 avenue du Cdt L’Herminier 38380 St Laurent du Pont Tél : 0789237853 Recommandé avec AR Le 3 novembre 2020 Objet : Réunion de plus de 30 personnes

Monsieur le Préfet,

Je vous signale, que ce soir 3 novembre 2020, a eu lieu l’élection du président de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Y étant invité, comme tout habitant de la CC. A plusieurs reprises sur le Dauphiné Libéré, copies jointes. (Au moins 4 annonces)

Je me suis donc présenté à cette réunion publique, avec une autre personne d’Entre Deux Guiers, plus la journaliste du DL.

Le directeur nous a empêché de rentrer prétextant le huis clos, la journaliste du DL, a pu pénétrer.

La marée chaussée présente nous a refoulé, ce que, bien sûr, nous avons fait.

Je vois que les mesures sanitaires en zone d’alerte concernant l’ensemble du département de l’Isère à compter du 28 septembre 2020 ; n’ont aucunement été respectées.

1) Les réunions sont interdites au-delà de 30 personnes, surtout dans un volume si petit, or, il y avait plus 45 personnes dans la salle y compris la gendarmerie.

La salle des fêtes de St Laurent du Pont se prêtait parfaitement à l’élection du président de la CCCC, comme elle avait servi pour l’élection du maire de St Laurent du Pont. Mais le directeur Cédric ARGOUD n’en a pas tenu compte.

Monsieur le Préfet, qu’entendez-vous engager pour faire respecter la loi ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l’assurance de mes respectueuses salutations.

Claude Levoyer

[claudelevoyer@gmail.com](mailto:claudelevoyer@gmail.com)